

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 26 avril 2013
(convocation du 15 avril 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Avril Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZÉAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice jusqu'à 12h20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 10h05
M. FREYGEFOND Ludovic à Mme BOST Christine à compter de 12h00
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÛZERE Jean-Marc
M. GUICHARD Max à M. OLIVIER Michel
Mme ISTE Michèle à M. GALAN Jean-Claude
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h00 et à partir de 12h20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TRIJOULET Thierry
Mme DE FRANCOIS Béatrice à M. HERITIE Michel
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10h20
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10h40 et à partir de 12h30
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques à compter de 12h00
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine à partir de 11h45

M. BRUGERE Nicolas à M. BOUSQUET Ludovic à compter de 12h25
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. DUCASSOU Dominique jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme LIRE Marie Françoise
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à compter de 12h00
Mme DELATTRE Nathalie à M. DAVID Jean-Louis à compter de 12h10
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à compter de 12h25
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick
M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude à compter de 11h50
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à compter de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DAVID Yohan
M. SIBE Maxime à Mme SAINT-ORICE Nicole

LA SEANCE EST OUVERTE

**Renouvellement de la convention de volontariat de solidarité internationale
(VSI) dans le cadre de l'accord de coopération entre la Communauté Urbaine de
Bordeaux et l'Etat du Guanajuato (Mexique)**
 Décision- Autorisation

Monsieur SAINTE-MARIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1 – Le contexte

En octobre 2011, la Communauté Urbaine de Bordeaux a signé un accord de coopération décentralisée avec l'Etat de Guanajuato et la zone métropolitaine de Léon au Mexique pour 3 ans.

Le thème général de l'accord s'appuie sur «**l'intégration métropolitaine comme facteur de développement du territoire** », avec une déclinaison en 8 fiches action portant à la fois sur la gouvernance, l'ingénierie de projets, et sur les services urbains.

En mai 2011, la Cub a installé sa première Volontaire de Solidarité Internationale à Léon (Mexique) afin d'assurer un suivi des différentes actions à mettre en place dans le cadre de l'accord de coopération.

Véritable acteur du développement, les volontaires de solidarité internationale participent à l'action des collectivités qu'ils représentent dans le monde en matière de développement technique, scientifique et économique, d'action culturelle, d'environnement et d'action humanitaire. Ils sont le relais très opérationnels de nos actions.

2 - Rappel des missions de la volontaire de solidarité internationale installée au Mexique

Son rôle est :

- d'accompagner la mise en œuvre du cadre stratégique de coopération (impulsion/participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain)

- d'identifier et mettre en relation les acteurs référents de la Cub avec leurs homologues mexicains.
- d'élaborer un diagnostic précis sur les actions pré-citées ainsi qu'un calendrier des différentes phases d'avancement
- de préparer les comités mixtes et missions techniques
- d'assurer une veille informative sur le contexte mexicain
- d'impulser la mise en place d'outils concertés de suivi et d'évaluation de la coopération.

3 – Bilan 2012 : au terme de 6 mois de présence

Durant le second semestre 2012, la présence de la Volontaire au Mexique a permis :

- d'identifier et de structurer un réseau d'acteurs sur place autour de chaque fiche action avec la mise en place de groupes de travail stables et dynamiques pour la coopération. Plus de 50 réunions se sont tenues avec des représentants des dépendances de l'Etat de Guanajuato, des municipalités de la zone métropolitaine de León et de Guanajuato, et de la société civile. Par ailleurs, un comité de pilotage de l'accord, regroupant les directeurs des Instituts de Planification Municipaux des 5 villes partenaires, a été mis en place. Il se réunit une fois par mois pour faire un point sur l'avancement des différentes actions.
- de consolider les relations du réseau de partenaires entre la Cub et l'Etat de Guanajuato avec notamment l'organisation d'une mission technique (du 6 au 13 octobre 2013) du référent Cub «nature et environnement», et la réalisation de points réguliers (par mail ou par téléphone) avec les référents Cub de chaque fiche action (l'objectif est de rendre compte des différentes réunions réalisées au Mexique, et de les consulter sur l'orientation des projets).
- d'élaborer un diagnostic précis sur les actions de l'accord ainsi qu'un calendrier des phases d'avancement.
- d'accompagner le développement des différentes activités par la réalisation de réunions régulières avec les acteurs concernés (de Guanajuato et de la Cub), de visites de terrains et de notes explicatives garantissant la circulation de l'information. Parmi les principales actions réalisées au cours de ces derniers mois on peut citer : le recueil de données, la traduction et l'échange de documents techniques sur les différents projets (cahiers des charges, textes de lois, études en matière de transport et planification, plans guides de projets de planification urbaine...), la production de cartes pour les projets «transport» et «planification», la réalisation de rendez-vous de prospection sur les thèmes «culture» et «nature et environnement», l'élaboration en lien avec Ubifrance d'une proposition de mission économique de PME de la Cub pour novembre 2013, la rédaction de deux cahiers des charges à partir de modèles envoyés par la Cub (sur le thème transport et nature et environnement) et enfin, l'élaboration du plan d'un manuel franco-mexicain sur les îlots de fraîcheur et l'intégration de la nature en ville et enfin,
- d'assurer une présence à l'Ambassade de France. Plusieurs notes ont notamment été produites sur les thèmes suivants : les zones métropolitaines au Mexique, le contexte politico-administratif mexicain, l'agriculture urbaine au Mexique et le programme de soutien à l'agriculture à petite échelle de la ville de Mexico. D'autre part, des rendez-vous ont pu être organisés avec les représentants des institutions fédérales (Ministère de l'environnement, Ministère de la Planification Urbaine, Ministère des Affaires étrangères) pour mettre en valeur l'accord de coopération.

Ces actions ont été réalisées dans un contexte de changement des équipes politiques et administratives des communes membres de la zone métropolitaine de León.

Forte de cette première expérience positive qui a permis de stabiliser le partenariat et de créer une dynamique autour de l'accord, la Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite renouveler la convention de volontariat international au Mexique pour consolider les liens établis avec les partenaires mais également assurer une pérennité dans la coordination des différentes actions de l'accord.

4 – Rappel des modalités de renouvellement du VSI

Le Volontariat International a pour objet l'accomplissement à temps plein d'une mission d'intérêt général dans les pays en émergence dans le domaine notamment de la coopération au développement.

Les missions sont obligatoirement effectuées auprès d'associations internationales agréées par le ministère des affaires étrangères et européennes.

En Aquitaine, l'IFAID (Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement) est l'organisme de référence (pour l'envoi des volontaires/porteuses de volontaires) agréé par le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) pour coordonner ce programme.

Le financement du renouvellement comprend des coûts directs et indirects (décrits dans la convention signée avec l'IFAID ci-jointe) :

Un budget prévisionnel annuel de 24 484 € a été établi par l'IFAID, comprenant les dépenses suivantes :

Coûts directs liés au volontaire :

- Indemnité de subsistance
- Couverture santé – assurance vieillesse
- 1 Voyage aller-retour Bordeaux- Mexico

Coûts indirects

- Coûts liés au personnel (formation au retour notamment)
- Fournitures
- Frais de gestion

La CUB contribuerait à hauteur de 16 820€.Le volontaire percevrait ainsi une indemnité de 950€ par mois, sur une période de 12 mois.

Le Ministère des Affaires étrangères participerait à hauteur de 7664€.

5- La mission du volontaire

Le Volontaire représentera la Cub au Mexique auprès des institutions nationales et locales à compter du 26 mai 2013 jusqu'au 25 mai 2014. Il coordonnera les actions de l'accord de coopération signé entre les partenaires.

Il aura notamment pour rôle :

- d'animer et consolider le réseau de partenaires entre la Cub et l'Etat du Guanajuato – zone métropolitaine de Léon (mise en relation des acteurs référents de la Cub avec leurs homologues mexicains),
- de participer à la consolidation des liens institutionnels entre l'Institut de planification de l'Etat de Guanajuato (IPLANEG), le gouvernement de l'Etat de Guanajuato, les municipalités de la zone métropolitaine de Léon et la ville de Guanajuato,
- d'accompagner la mise en œuvre du cadre stratégique de coopération (impulsion/participation aux réunions de travail, rencontres régulières des partenaires et acteurs concernés, circulation de l'information, visites de terrain)
- de préparer les comités mixtes et missions techniques
- d'assurer une veille informative sur le contexte mexicain
- d'amorcer les relations avec Ubifrance pour explorer le potentiel économique de cette collaboration,
- d'assurer l'interface entre les entités coordinatrices du projet (DRICD et IPLANEG)
- d'impulser la mise en place d'outils concertés de suivi et d'évaluation
- de contribuer au lancement de l'évaluation de l'accord
- de participer aux réponses des appels à projets.

Le Conseil de Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2005 – 159 du 23 février 2005 relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

Vu le décret n°2005-600 du 27 mai 2005 pris pour l'application de la loi relative au contrat de volontariat de solidarité internationale,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2005 fixant, d'une part, le montant des aides de l'Etat au volontariat de solidarité internationale et, d'autre part, les montants minimum et maximum des indemnités versées par les associations de volontaires.

Vu la délibération N°2011/0678 du Conseil de Communauté en date du 23 septembre 2011 entérinant la signature de cet accord,

Vu l'article 8 de l'accord de coopération, signé le 13 octobre 2011 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux, l'Etat du Guanajuato, et la zone métropolitaine de Léon, entérinant la possibilité de recourir à un volontaire international,

Vu la délibération N°2011/18494 du Conseil de Communauté en date du 13 avril 2012 actant le partenariat avec l'association IFAID Aquitaine pour l'envoi d'un volontaire de solidarité internationale au Mexique

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'intérêt de la Communauté Urbaine de renforcer ses liens avec l'Etat de Guanajuato et la zone métropolitaine de Léon, et de contribuer au bon déroulement de l'accord de coopération décentralisée signé avec ce partenaire,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser la convention de renouvellement du volontariat international avec l'IFAID selon les modalités explicitées ci-dessus

Article 2 : d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le renouvellement de cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 avril 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
23 MAI 2013**

PUBLIÉ LE : 23 MAI 2013

M. MICHEL SAINTE-MARIE